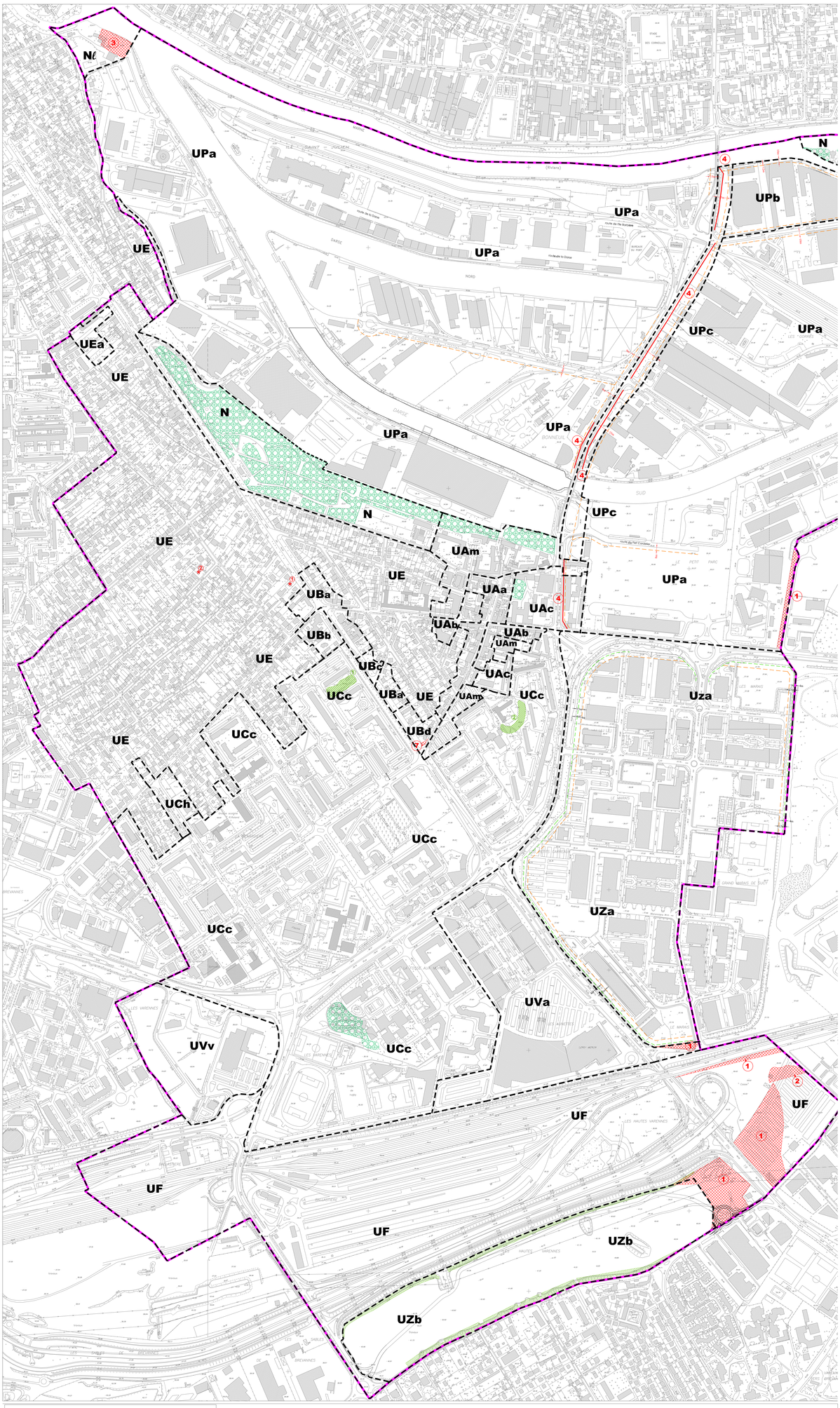

Département du
Val de Marne

Commune de
Bonneuil sur Marne

Plan Local d'Urbanisme

Zonage Ouest

Echelle : 1 / 2500

CITADIA
Agence De Paris
245, Rue Saint-Maur - 75011 Paris
Tél. : 01 53 46 07 70 - Fax : 01 53 46 07 06
citadia.sdf@wanadoo.fr

PLU approuvé par D.C.M. le 27/09/2007
PLU modifié par D.C.M. le 19/06/2008
PLU mis à jour par arrêté municipal le 15/07/2008
PLU modifié par DCM le 01/10/2009
PLU modifié par DCM le 29/03/2010
PLU modifié par DCM le 29/06/2010
PLU mis en compatibilité par Arrêté Préfectoral le 10/02/2011
PLU modifié par DCM le 23/06/2011
DOSSIER REACTIVATION RN 406 EN 2011

Extraction du PLU 2011
Mise à jour du 23/06/2011

N

Légende :

- Limite communale
- Limite de zone ou de secteur
- UB — Nom de zone ou de secteur
- Emplacement réservé (sur l'ancienne (ou les) voie(s) RN 406)
- Emplacement réservé - élargissement de voie — limite de l'emprise future / largeur de l'existantes
- Espace Boisé Classé (art. L 130-1 du C.U.)
- Espace paysager à préserver (art. L 123-1-7 du C.U.)
- Elément de patrimoine bâti remarquable (art. L 123-1-7 du C.U.)

Prescriptions particulières :

Règles spécifiques d'implantation des constructions (article R123-11 du Code de l'Urbanisme)

- Marge de recul minimal obligatoire (pour l'implantation des constructions (arrêt du règlement)

Règles spécifiques des ZAC (article L-123-3 du Code de l'Urbanisme)

- Marge de recul de 4m réservée à la réalisation d'espaces verts (ZAC des Petits Carreaux)
- Espaces paysagers de protection (ZAC Bonneuil Sud)

Noms des zones :

Zones urbaines mixtes :

UAa et UAb (centre ancien) : secteurs mixtes correspondant au centre-ville ancien de Bonneuil, notamment le long de l'av. du Colonel Fabien et Externe d'Orves

UAm et UAc : Secteurs périphériques du centre-ville comprenant des sites «utilités à restructurer

UE (pavillonnaire) : Zone à dominante d'habitat pavillonnaire. Elle comporte un secteur UEa à dominante d'équipement.

UBa, UBb, UBc et UBd (boulevard urbain) : Secteurs d'urbanisation de façade le long de la RN19

UCc (collectifs) : Secteur à dominante d'habitat collectif

UCh (hauteur) : Secteur à dominante d'habitat collectif formant une transition avec les zones pavillonnaires

Zones urbaines spécialisées :

UF : Secteur d'activités économiques correspondant aux grandes emprises ferroviaires et routières notamment.

UPa (Port Autonome) : Secteur d'activités économiques correspondant au site du Port Autonome.

UPb : Parc Industriel paysager du Port

UPc : Mail Ville/Port

UPd : Aménagement de détente le long de la voie ferrée

UVv (Varennes) : Secteur correspondant aux grandes zones commerciales du périmètre de la ZAC des Varennes.

UVa (Achalandi) : Secteur correspondant aux grandes zones commerciales du quartier Achalandi.

UZa : Secteur correspondant au règlement spécifique de la ZAC des Petits Carreaux.

UZb : Zone non équipée réservée à un aménagement futur (cf. ZAC Bonneuil Sud)

Zones naturelles :

N (Nature) : Espaces naturels remarquables qui font l'objet d'une protection particulière en raison notamment de la qualité des sites et paysages ou de la valeur des boisements

Nℓ (Loisirs) : Secteur naturel spécifique compatible avec des activités de loisirs et de sport du Bras du Chapître.

n°	Désignation	Superficie	Bénéficiaire
1	Voie de liaison entre les déviations des RN4 et RN6 et échangeur avec la RN19	6,00ha	Etat
2	Actuelle de transfert de matériaux recyclables (déchetterie)	0,23ha	Commune
3	Espace libre et de loisirs du Bras du Chapître	0,33ha	Commune
4	RD30 (élargissement) - section comprise entre la RD 6C et la port de Bonneuil	Emprise de 24m	Département
7	Aménagement de l'angle de l'avenue de Boissy et de l'avenue du Colonel Fabien (pan coupé de 20m de large)	80m²	Commune